



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

## SUBVENTION COMMUNES SINISTREES DES CORBIERES DECISION MODIFICATIVE AU BUDGET PRINCIPAL 2025

L'an DEUX MILLE VINGT-CINQ, le 18 septembre, à 18h30, le Conseil Municipal de POUZOLLES, également convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de M. Guy ROUCAYROL, Maire de POUZOLLES.

Présents : ROUCAYROL Guy, ALMES Bernard, BONAVIDA Claude, CALON Mauricette, CAZALS Christophe, CROS Monique, IZARD Julien, MARCO Claude, MARQUET Nathalie, MAS Bernard, SIMON Jennifer, SURRE Line.

Absents excusés : MM CROS Monique, LUCAS André, MIRABILLE Noelle.

Secrétaire de séance : MME SIMON Jennifer.

Convocation en date du 27 août 2025.

Membres en exercice : 14 - Présents : 11 - Votants : 11 - Pour : 11 - Contre : 0 - Abstention : 0

Monsieur le Maire a été contacté par l'association des maires de France pour venir en aide aux communes des Corbières touchées par l'incendie d'une intensité exceptionnelle

Il demande au Conseil de bien vouloir donner son avis.

Oui l'exposé du Maire, le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

VU le code général des collectivités territoriales,

- DECIDE d'octroyer une subvention de 1 000 euros aux communes sinistrées de l'Aude, par l'intermédiaire de l'association des maires de l'Aude.
- APPROUVE l'écriture modificative au budget principal 2025 suivante :

Art 65748 subventions de fonctionnement + 1000 euros

Art 60622 carburants - 1000 euros

Ainsi fait et délibéré les jour, mois en an susdits.

Le Maire,  
Guy ROUCAYROL

La secrétaire de séance,  
Jennifer SIMON